



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 mars 2023 (08h35)  
Salle Etable-La Lombardière Davezieux**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
Présents	: 20
Votants	: 27
Convocation et affichage	: 14/03/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER), Antoinette SCHERER (pouvoir à Danielle MAGAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Yves FRAYSSE, Patrick OLAGNE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-69 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS -  
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA VANAUDE POUR L'ORGANISATION D'UN  
EVENEMENT**

***Rapporteur : Monsieur Maxime DURAND***

L'association de la Vanaude et la Régie des transports CoqueliGO souhaitent organiser un événement sur le site de la gare routière d'Annonay, les 7 et 8 octobre 2023, intitulé « France Bus écoconduite : Annonay 2023 ». Celui-ci s'adresse prioritairement aux conducteurs des réseaux urbains de toute la France, pour faire un focus sur le métier de conducteur en tension actuellement, et valoriser l'histoire de l'agglomération en matière de transport, auprès des habitants du territoire.

Dans ce contexte, la gare routière est apparue comme un site pertinent pour organiser et mettre en lumière la compétence, son histoire, et le métier de chauffeur, notamment au sein de la régie CoqueliGO.

L'association de la Vanaude a décidé de porter cet événement grand public, fédérateur et créateur de synergies entre les différents services de transports et les acteurs de la filière de production de véhicules.

Lors du week-end, un concours d'éco-conduite, une véloparade «intermodale», des manèges, des ateliers de sensibilisation sur la sécurité routière, la démonstration de véhicules et d'accessoires, des projections et des conférences, ou encore des balades de promotion de l'intermodalité seront proposées. L'objectif est que chaque intervention fasse la promotion du métier de conducteur et sensibilise à la transition

écologique sur le volet de la mobilité. L'idée est d'alterner entre animations itinérantes et animations fixes et de proposer aussi bien des temps forts que des ateliers continus.

La Régie des transports CoqueliGO attribuerait une subvention de 1.600 € à l'association La Vanaude, pour cofinancer l'action à hauteur de 16%. L'action portée par La Vanaude fera également l'objet d'une demande de fonds LEADER à hauteur de 6.400 euros, pour une dépense totale de 10.000 euros.

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association LA VANAUDE pour son projet d'évènement à la gare routière à hauteur de 16% du montant total, soit 1 600€,

**PRECISE** que cette subvention de la régie est nécessaire à l'attribution d'une subvention LEADER au profit de l'association.

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à prendre toute décision, à signer tout document relatifs à ce dossier et à réaliser toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 23/03/23  
Publié le : 24/03/23  
Transmis en sous-préfecture le : 23/03/23  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230323-40350-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET